

43 Nuances de Patrimoine

DU 31 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2022

RÈGLEMENT ET PARTICIPATION



ORGANISATEUR

Le **Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Haute-Loire** est un organisme départemental qui a pour vocation de promouvoir la qualité des projets de construction, de rénovation, d'aménagement d'espaces publics, la

préservation des paysages, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti... Ceci au travers de conseils aux collectivités et aux particuliers, d'actions de sensibilisation ou de formations spécifiques.

THÉMATIQUE ET OBJECTIFS DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

*Le patrimoine représente l'**héritage commun** d'un groupe, son identité. Il désigne artefacts, monuments, groupes de bâtiments et sites. Tous se distinguent par **des valeurs diverses** y compris significatrices, symboliques, historiques, artistiques, ethnologiques, scientifiques et sociales. Le patrimoine est aussi bien **naturel** que **culturel**, il peut être **matériel** ou **immatériel** appartenant à une communauté. **Héritage** du passé ou contemporain. Celui-ci doit être **préservé, protégé** pour permettre aux générations futures d'apprécier cet **héritage porteur de valeurs, de significations** et d'une **identité commune**.*

Le concours photographique à **but non lucratif** est organisé sur l'ensemble du département de la Haute-Loire dans le but de **recenser le patrimoine de votre territoire**. Notre approche se veut participative en sollicitant le regard des habitants afin d'**enrichir la dimension patrimoine** en Haute-Loire. C'est à partir de ce regard citoyen que nous pourrons dégager les **priorités d'actions** qui guideront les initiatives futures du CAUE en la matière. Le **volontarisme** de tous les participants et notamment la **valorisation possible des contributions photographiques** des participants au concours.

CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est **gratuit** et **ouvert à toutes personnes** majeures et mineures (avec l'autorisation du représentant légal), **professionnels ou amateurs** de photographie.

Dans le cadre de la prise de photographie d'un élément sur le domaine privé, l'**autorisation** écrite des propriétaires sur le

droit d'image et la diffusion de celle-ci est **obligatoire** et vous sera demandée.

Ne peuvent participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation.



DURÉE DE LA CONTRIBUTION

Le concours photo débutera à partir du **31 juillet 2022**. La date limite de dépôt des

photographies est fixée au **31 décembre 2022 minuit**.

DÉROULEMENT DE LA CONTRIBUTION

• Deux catégories proposées

« Mon patrimoine bien-aimé »

Repérer sur votre commune un élément du patrimoine **qui vous est cher** par son histoire, par un souvenir, par son architecture, sa beauté...

« Ce patrimoine mal-aimé »

Selon votre vision, déterminer sur votre commune un élément du patrimoine qui est aujourd'hui **menacé** (embroussaillé, dégradé, mal intégré à l'espace...)

ATTENTION : Dans ce concours, le patrimoine n'est pas uniquement basé sur du patrimoine commun et reconnu. Il s'agit avant tout de nous faire connaître ce qui a valeur de patrimoine à vos yeux.

• Critères techniques

- Chaque participant présentera un nombre de photos **illimité** par thème.
- Les **formats** de photos acceptés : horizontal et vertical en [3:4] et/ou [9:16]
- Le **matériel autorisé** : téléphone portable, appareil photo numérique, réflexe, instantané.
- Les photos doivent être **en couleur**

• Critères numériques

- Les photographies devront être de **bonne qualité** (bonne résolution et photographie sans flou)
- Les photographies devront être **envoyées au format** « JPEG ou JPG », « PNG » ou « TIF » en **pièce jointe** d'un mail. Si toutefois elles sont trop volumineuses, il est recommandé d'utiliser une plateforme d'envoi.



• Photographies refusées

- Les **photographies retouchées** numériquement (ajout d'effet) et/ou photomontées.
- Les photographies représentant une ou plusieurs **personnes identifiables** sans qu'une **autorisation écrite** de « droit à l'image » ou celle du représentant légal pour les mineurs ne soit jointe.
- Les photographies prises sur le **domaine privé** sans **autorisation** des propriétaires.
- Les photographies **identiques** proposées dans deux catégories différentes.
- Les photographies transmises **après la date limite**.
- Les photographies **hors de la thématique** de l'atelier.

DÉPÔT DES PHOTOS

Chaque participant pourra adresser ses photographies à compter du **31 juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022** minuit inclus. Une fois cette date dépassée, il **ne sera plus possible** d'adresser vos photographies.

ATTENTION : à chaque photo envoyée, une fiche de participation devra l'accompagner afin que l'on connaisse votre nom, le thème dans lequel elle s'inscrit, le lieu et le petit descriptif.

• L'envoi des photographies pourra être effectué

- **Par courrier** au : CAUE de la Haute-Loire, 16 Rue Jean Solvain, 43000 Le Puy-en-Velay.
- **Par mail** à l'adresse suivante : patrimoinecaue43@gmail.com

• Modalités d'envoi

- Le **nom et prénom** du participant (fiche de participation).
- Le **Description courte** de la photo et ce qu'elle vous évoque (15 lignes max)
- Le thème dans lequel s'inscrit la/les photo(s)
- **Renommer** la photo (exemple : croix-laseauve-nomprénom-T1(ou T2))
- La **date** et le **lieu** de prise de vue (si possible coordonnées GPS visibles sur Google Maps)
- Dans le cas d'un mail, l'**objet** devra être « Concours photo CAUE43 »



RÉCOMPENSES

Ce concours photographique donnera lieu à une **tombola**. À chaque photographie déposée, un ticket de tombola avec un numéro sera attribué.

Le tirage au sort des **6 tickets gagnants** aura lieu une semaine après la fin du concours photo. Les gagnants seront contactés par téléphone.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les **30 jours suivants** le jour où il a été contacté, ne sera **plus autorisé à réclamer son lot** gagnant. Dans ce cas, le lot sera remis en jeu.

Les lots ne seront **ni repris, ni échangés** et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Lot N°1

Un Vol en Mongolfière pour 1 personne.

Lot N°2

Un livre - *La Haute-Loire méconnue et révélée*, Philippe COUTIN, 2020, 550p.

Lot N°3

Un voyage à bord du train touristique du Velay Express, pour 2 personnes.

Deux entrées pour la visite du château d'Arlempdes.

Lot N°4

Un livre, *Le Patrimoine rural Français - 1000 Aquarelles et dessins*, Cléa ROSSI et Hervé FILLIPETTI, 2007, 222p.

Deux entrées pour la visite du château de Rochebaron, sa volerie et son spectacle.

Un voyage à bord du train touristique des gorges de l'Allier, pour 2 personnes.

Lot N°5

Panier garni de produits locaux.

Lot N°6

Visite guidée de la ville du Puy-en-Velay à bord de son petit train.

Deux entrées pour le Moulin de Pargeat (Ally).

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à

cette fin sont obligatoires pour participer au concours photographique. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin de la contribution ne pourront pas participer au concours.



INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

La participation à ce concours **donne autorisation** à l'organisateur de **reproduire ou de diffuser** les photos recueillies. Celles-ci pourront être utilisées sous toutes formes (documents graphiques, audiovisuels, expositions...) **par tous moyens et supports** existants ou futurs, pour l'information, la communication ou encore la promotion. Chaque **photographie utilisée** sera accompagnée du nom de l'auteur ou de son pseudonyme ainsi que le code postal de la commune sur laquelle il a pris la photo. Le participant **déclare être l'auteur** de la photographie présentée et accepte de

respecter sans réserve la totalité du présent règlement, sans possibilité de réclamation.

La participation au concours ne donne lieu en aucun cas à une indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

Tout **participant dispose** par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Haute-Loire – 16 rue Jean Solvain – 43000 Le Puy-En-Velay.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT, PROPRIÉTÉ ET EXPLOITATION DES PHOTOS

La participation au concours photographique implique l'**acceptation du présent règlement.**

Tout **défaut** de renseignement ou **fausse déclaration** d'identité ou adresse entraînera

automatiquement l'**élimination de sa participation.** L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

RESPONSABILITÉS

L'organisateur **ne pourra être tenu responsable d'éventuels problèmes**, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. Il ne sera également pas tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours photographique devait être

modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

En outre, l'organisateur ne serait tenu responsable du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photographies.



FICHE DE PARTICIPATION *



Nom - prénom :



Adresse mail :



Adresse :



Tél. :

* Les organisateurs se réservent le droit de recontacter le participant en cas de manque d'information.

RENSEIGNEMENTS SUR LA PHOTO TRANSMISE

Thème représenté :

« Mon patrimoine bien-aimé » (T1)

« Ce patrimoine mal-aimé » (T2)



Date de prise de vue :



Lieu de prise de vue et/ou coordonnées GPS (google maps) :



Description courte de la photo et de ce qu'elle vous évoque (15 lignes max) :

Lors d'une possible diffusion des éléments vous souhaitez voir apparaître :

Nom et Prénom

Pseudonyme :

J'accepte le règlement du concours ci-joint.

Signature du participant

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)

Demeurant à

En ma qualité de Mère / Père / Tuteur légal (entourer la mention utile)

Autorise mon fils / ma fille (entourer la mention utile)

NOM

Prénom

Né(e) le

À participer au concours photographique pour l'inventaire du patrimoine altiligérien
«**43 Nuances de Patrimoine**» organisée par le Conseil en Architecture Urbanisme et
Environnement de la Haute-Loire (CAUE43).

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo.

Fait à

Le

Signature
(écriture « lu et approuvé »)

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE D'UNE PERSONNE

Personne figurant sur l'image

Je soussigné(e).....

Demeurant à

Né(e) le

À remplir par le/la représentant(e) légal(e) le cas échéant (si la personne mentionnée ci-dessus est mineure ou sous curatelle)

Nom

Prénom

Demeurant à

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photographique pour l'inventaire du patrimoine altiligérien «**43 Nuances de Patrimoine**» proposée par le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Haute-Loire (CAUE43) qui se déroule du 31 juillet 2022 au 31 décembre 2022.

Les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à le

Signature de la personne photographiée
(écriture « lu et approuvé »)

Signature du photographe
(écriture « lu et approuvé »)

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVÉ *

Je soussigné(e)

Demeurant à

AUTORISE :

Mlle/Mme/M.

À photographier et à utiliser la photographie de

Situé(e)

Dans le cadre du concours photographique pour l'inventaire du patrimoine atiligérien «**43 Nuances de Patrimoine**» proposée par le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Haute-Loire (CAUE43) qui se déroule du 31 juillet 2022 au 31 décembre 2022. J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant l'objet ou le bâtiment visible, sous toute forme et tous supports connus ou inconnus à ce jour sans aucune limitation pour une durée illimitée, intégralement ou par extrait.

La présente autorisation d'exploitation du droit à l'image d'un lieu privé est consentie à titre gratuit.

Fait à le

Signature de la personne photographiée
(écriture « lu et approuvé »)

Signature du photographe
(écriture « lu et approuvé »)

16 Rue Jean Solvain
43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 41 76
contact@caue43.fr



www.caue43.fr



www.facebook.com/CAUE43/



www.instagram.com/caue43000